

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION SPÉCIALE DU 24 MAI 2006
CHUM**

- Objet :** Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Article 89 de la Charte et modification du plan d'urbanisme
- Endroit :** Les îlots compris entre le boulevard René-Lévesque au nord, la rue Saint-Antoine au sud, la rue Saint-Denis à l'est et la rue Sanguinet à l'ouest
- Présentation du dossier :** Sylvie Champagne
- Description du dossier :** Le projet du CHUM consiste à construire un méga hôpital spécialisé sur un ensemble de terrains totalisant 35 000 m² entre le boulevard René-Lévesque, les rues Saint-Denis, Saint-Antoine, Sanguinet, De la Gauchetière et Sainte-Élisabeth. Le CHUM réunira en un site unique: 700 lits, 263 500 m² dont 50 000 m² en recherche et 1134 unités de stationnement automobile et 250 pour vélos à l'intérieur. On estime que 500 000 bénéficiaires et visiteurs, 10 000 employés, 900 médecins, 700 professeurs, 5 000 étudiants et stagiaires, 355 chercheurs et 800 bénévoles fréquenteront le site annuellement.
- Le projet prévoit la construction de quatre tours de 80 mètres au cœur du site ainsi qu'une autre tour de même gabarit au coin des rues Saint-Antoine et Saint-Denis. Par ailleurs, le projet prévoit la démolition de certains immeubles de valeur patrimoniale; l'église Saint-Sauveur (1010, rue Saint-Denis) et son presbytère (329-375, avenue Viger), la Maison Garth (1020, rue Saint-Denis), les maisons en rangées (1032 à 1048, rue Saint-Denis) (voir plan et photo en annexe). Le pavillon Roland Bock (1054, rue Sanguinet), un bâtiment localisé au 356, rue de la Gauchetière et le 333, rue Saint-Antoine seraient également démolis.
- Élément particulier :**
- Remarque importante :**
- Considérant que :** le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) constitue un projet exceptionnel agissant comme levier de restructuration de la partie est du centre-ville et crée une adresse de prestige;
- Considérant que:** le projet consiste à regrouper les trois pavillons du Centre hospitalier de l'université de Montréal (CHUM), soit Saint-Luc, Notre-Dame et

Hôtel-Dieu;

- Considérant que :** la localisation stratégique au centre-ville est d'un projet de méga hôpital de 2,8 millions de pieds carrés accueillant 700 lits et 1134 unités de stationnement a un effet structurant pour l'économie montréalaise;
- Considérant que :** le Gouvernement du Québec a décidé de maintenir les soins durant la construction et que le projet conserve et rénove des constructions d'origine, soit le pavillon principal, Édouard-Asselin, André-Viallet, de même que la chaufferie et la buanderie;
- Considérant que :** le projet permet la construction d'un centre de recherche de 50 000 m² dans un bâtiment dont la hauteur varie entre 13 et 18 étages marquant l'entrée au Quartier de la santé;
- Considérant que :** le projet du CHUM permet de créer un lien avec le Vieux-Montréal et les faubourgs adjacents;
- Considérant que :** le projet est axé sur la desserte en transport en commun par un lien direct avec la station de métro Champ-de-Mars, la proximité de la station de métro Berri-UQÀM et la création du Quartier de la santé, permettant l'intégration du projet au réseau souterrain piétonnier et le lien avec la station de métro Square-Victoria et le Quartier international de Montréal;
- Considérant que :** le projet bénéficie d'une desserte exceptionnelle par un réseau autoroutier et routier à proximité;
- Considérant que :** le projet de remplacement est majeur et structurant et que le concept architectural est intégrateur et cohérent;
- Considérant que :** le projet crée un basilaire composé d'un premier volume sur deux étages en retrait composé de verre pour créer un effet de transparence et de luminosité pour l'ensemble du projet et d'un second volume composé de panneaux de maçonnerie de trois étages; alors que les étages supérieurs étant principalement constitués de verre ce qui crée un effet de légèreté;
- Considérant que :** le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) permet de requalifier la façade sur le boulevard René-Lévesque;
- Considérant que :** le projet concentre la densité au cœur du site le long de la rue Sanguinet et qu'il concentre les activités de livraison et d'accès pour les véhicules d'urgence et pour le stationnement souterrain sur la rue Sanguinet, respectant ainsi les zones résidentielles du quartier;
- Considérant que :** le projet permet une distribution des circulations par plusieurs débarcadères répartissant les impacts sur tout le site et limitant les impacts sur la rue Saint-Denis

Considérant que : le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) permet le respect de l'échelle des bâtiments sur la rue Saint-Denis et de ceux à caractère résidentiel sur la rue Sainte-Élisabeth et sur le boulevard René-Lévesque, par le maintien des bâtiments actuels;

Considérant que : le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), tel que proposé, constitue un réseau d'espaces extérieurs par l'aménagement de courettes et de toitures vertes ;

Commentaires : lors de la séance, le CCU a émis les commentaires suivants relatifs:

- aux scénarios étudiés pour permettre le maintien de l'église Saint-Sauveur et de la maison Garth;
- au potentiel de réutilisation de ces bâtiments pour loger des familles;
- à la hauteur des immeubles sur l'îlot E;
- au potentiel de faire sortir la sortie de l'autoroute Ville Marie sur la rue Saint-Antoine plus à l'est en remontant sous la rue Sanguinet;
- au remplacement de la brique sur la façade de la rue Saint-Denis par de la pierre et de rendre cette façade moins massive par des avancées et des reculs et à l'élimination des murs de brique sur le bâtiment du centre de recherche.

Par conséquent, la proposition ayant été
Dûment proposée et appuyée
Et résolue unanimement

DE RECOMMANDER :

De donner une suite favorable à cette demande avec les commentaires précédemment cités.

Catherine Sévigny
Présidente

Date

Bertrande Eustache **Date**
Secrétaire